

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE

## DU

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 novembre 2025

Présents : Edouard Meunier, Raymond Combaz, Jacqueline Bieth, Carole Fontaine, Sylvie Duc, Juliette Derimay, Guillaume Bedhet, Elisabeth Bordet, Romain de St Jores, Karine Bouvier-Bangillon

Président : Edouard Meunier

Excusés : Stéphanie Mansord, Nicolas Albrieux, Sandra Lepoint représentée par Jacqueline Bieth, Jean-Louis Joly représenté par Sylvie Duc, Didier Maccarinelli représenté par Juliette Derimay,

Secrétaire : Carole Fontaine

Le procès-verbal de la réunion du 17 septembre est approuvé à l'unanimité

#### 1. Informations générales et points sur les dossiers en cours

##### Micro crèche

L'ouverture est toujours prévue pour début janvier 2026, avec des travaux qui se déroulent normalement.

Une première commande de mobilier et d'agencements intérieurs a été faite, d'autres commandes concernant l'aménagement de la cuisine, électroménager, et les jeux pour enfants sont en cours. Le conseil remercie toutes les personnes qui ont amené divers jeux et équipements. Du matériel a été également récupéré à la ressourcerie.

La commission petite enfance a travaillé pour résoudre le problème soulevé par la PMI sur la chute d'objet depuis les appartements au-dessus, une étude des risques a été faite, et la solution retenue est la pose d'un filet protecteur.

Les embauches du personnel ont été faites et l'élaboration du planning pour les premiers mois est en cours.

Une fiche de pré-inscription a été envoyée à toutes les familles qui ont répondu au sondage. Les familles intéressées peuvent se renseigner en mairie.

Une demande a été faite à Ophélie Lagier pour inscrire microcrèche « les ptits Bufos » avec le logo sur le mur abrité à l'entrée de la micro-crèche.

Une subvention DSIL de 55 000 € vient d'être notifiée par l'Etat. La subvention du Département se fait toujours attendre, du fait du blocage d'Arlysère, ce qui est regrettable.

Les démarches administratives entre CIS (promoteur), et la commune pour une nouvelle division du volume de la résidence des Agathines ont abouti : une partie de l'espace à l'arrière du bâtiment sur la face est a été réintégré dans la partie de la micro-crèche. L'assemblée des copropriétaires validera cette modification et le conseil autorise monsieur le Maire à signer cette régularisation chez le notaire.

CIS immobilier a eu l'agrément par l'Etat pour faire des logements en PSLA. Cette démarche vise à favoriser l'accession à la propriété pour les primo-accédants (sous conditions de revenu) et permet de bénéficier d'un prix réduit (TVA à 5,5% au lieu de 20 %). La procédure demande une caution conjointe du Département et de la collectivité (à 40 % chacun). Suite au refus d'Arlysère de cautionner cette opération, le conseil municipal décide à l'unanimité de se porter caution pour 40%, sous réserve que le Département se porte également garant à la même hauteur.

**Pont de Lesteret** La période de mauvais temps a retardé les travaux d'étanchéité, dont une partie doit être reprise suite à une non-conformité. La finition en enrobé est programmée pour le 14 novembre. La circulation pourra être possible immédiatement après.

#### **Pont de Bonnecine**

Suite aux remarques du service instructeur de CEREMA, la solution d'un pont décalé par rapport à l'existant est abandonnée, car c'est une solution qui obligerait une nouvelle étude d'impact avec prises en compte d'hypothèses de crues centennales qui risquent d'aboutir à des délais plus longs et forte augmentation du coût prévisionnel. En conséquence, le conseil municipal valide la solution d'une reconstruction du pont à son emplacement actuel. L'investissement va finalement porter sur un budget prévisionnel de 1,265 million d'euros, et la subvention espérée par le CEREMA est de 60 % de la dépense subventionnable, soit 759K€. Le conseil décide également de solliciter sur l'enveloppe 2026 une subvention de l'Etat (DETR/DSIL) de 200 000 euros pour cette réalisation, afin de rendre supportable cet important investissement pour les finances de la commune.

Une étude pour sécuriser la ligne électrique d'Outrechenais a été faite par ENEDIS qui souhaite utiliser le nouveau pont pour la traversée du Doron. Il a été demandé au bureau d'études d'inclure cette option dans le dossier.

#### **Réseau de Chaleur**

Une réception partielle des travaux aura lieu le 7 novembre, avec un léger retard par rapport au planning initial. Tous les branchements ont été réalisés et le réseau communal va maintenant desservir environ 35 logements supplémentaires, soit un doublement de sa capacité.

**Ruisseau du Bonnet** : les travaux de la traversée du ruisseau de la Poyat ont été réalisés, en suivant les consignes de la DDT.

**Piste de la Frachette** : L'entreprise AC Concept a été retenue pour les travaux. La première réunion de chantier a eu lieu le 28 octobre. Pour assainir le terrain en amont, un fossé sera réalisé pour canaliser l'eau responsable des glissements jusqu'au ruisseau du Clou. Une plage de dépôt va être faite et l'ouverture de la piste avec évacuation de près de 7 000 m<sup>3</sup> de déblais sera faite ensuite. Une subvention FEADER de 153 000 euros a été notifiée à la commune.

**Local commercial** : les travaux suivent leur cours, pour une ouverture programmée au printemps 2026. Le conseil valide le principe d'un loyer fixe, augmenté d'une part variable indexée sur le chiffre d'affaires, pour tenir compte des aménagements intérieurs qui seront réalisés par la commune. Le dirigeant des Croës viendra présenter son projet au prochain conseil.

**Lotissement le Barchat** : Un déboisement de la parcelle va être fait pour pouvoir réaliser le bornage et proposer les lots retenus à la commercialisation. Tous les travaux de viabilisation seront réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage(commune) avec l'agence Vial et Rossi choisie comme maître d'œuvre. Il sera demandé d'étudier la possibilité d'un chemin pédestre à l'ouest de la parcelle pour rétablir la liaison entre les petits Barrioz et la route du Barchat.

#### **Décision modificative de crédit**

Le conseil adopte à l'unanimité les modifications suivantes :

Modification des recettes de fonctionnement avec une baisse de 30 K€ de la TADE et de 9 K€ de la redevance de la microcentrale.

Dépense d'investissement de 10 K€ (remboursement de l'emprunt eau à Arlysère).

Enregistrement des subventions de 55 K€ (microcrèche) et de 153 K€ (piste de la Frachette) et sont inscrits les dépenses correspondantes pour les deux opérations.

#### **Emprunt AFL**

A l'unanimité, le conseil retient la proposition de l'AFL d'un prêt de 120 K€ sur 20 ans au taux fixe de 3,71 %. Ce prêt servira à maintenir les recettes d'investissements au niveau prévu et à pallier le non versement de la subvention départementale initialement prévue pour la microcrèche.

#### **Admssion en non-valeur** :

A la demande de la DGFIP, un montant de créances très anciennes et à priori non recouvrables pour un total de 3197,18€ est accepté à l'unanimité par le conseil.

#### **Rapport CLECT** :

Suite à l'adoption du rapport de la CLECT pour 2025 par le conseil d'agglomération Arlysère, qui ne présente aucune modification pour notre commune, le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

#### **Convention PEDT** :

Une convention concernant l'accueil du mercredi (enfance -jeunesse sous la compétence de l'AAB) est présentée dans le but d'accroître la participation financière de chaque commune. La clé de répartition a été également modifiée, la part variable étant calculée au pourcentage d'enfants de chaque commune accueillis sur l'année. Les 4 communes ont souhaité ne s'engager que pour 2 ans (2025 et 2026). La part de la commune de Queige sera pour 2025 de 3958.60 euros pour la part fixe, et de 1629 euros pour la part variable, sur un total de 31 919 euros réclamés aux 4 communes. Le conseil adopte cette convention à l'unanimité, mais regrette l'absence d'une véritable cohésion entre les 4 communes du Beaufortain.

#### **Avenant Contrat territorial global CAF :**

Un avenant à la convention territoriale Globale d'Arlysère est adopté à l'unanimité, cet avenant permettra à la CAF de verser le bonus territoire pour le projet de la micro-crèche de Queige.

#### **Cession borne interactive :**

Suite à la demande d'Arlysère, le conseil approuve la proposition de cession gratuite du matériel fourni en 2020 aux communes (écran pour salle de réunion et borne interactive)

#### **Questions diverses :**

Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à 11 h 30 en présence des anciens combattants de la commune de Villard. Les enfants de l'école sont associés à la cérémonie. Un apéritif sera offert par la mairie après la commémoration.

Repas des Anciens : il aura lieu le dimanche 23 novembre

Vœux à la population : cette manifestation a été fixée au vendredi 9 janvier à 19 h

Sécurité à l'arrêt de car du pont couvert de Bonnecine : une réunion sur le terrain aura lieu le 19 novembre à 14 h avec les services du département.

Courriers divers : le conseil est informé de courriers émanant d'administrés concernant des demandes particulières.

Point Vigicrues sur le Doron : le Doron est maintenant équipé d'un point de suivi (limite Queige/Villard permettant de suivre en temps réel le débit du Doron. Lien : <https://www.vigicrues.gouv.fr/station/W043000202>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45

Queige le 13/11/2025  
Le Maire, Colonel Meynier

